

# Journal Officiel de la République Tunisienne

## Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 16 Mouharrem 1448  
1er Juillet 2026

N° 76

42<sup>ème</sup> année

*L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces*

### Sommaire

<b>Gestion de Sociétés</b>	
Homologation de résolutions .....	1929
<b>Fonds de Commerce</b>	
Vente et location de fonds de commerce.....	1930
<b>Associations, Partis, Syndicats et Syndics</b>	
Constitutions .....	1931
Homologation de résolutions .....	1931
<b>Actes Judiciaires</b>	
Ventes aux enchères publiques .....	1931
Avis aux créanciers.....	1932
<b>Convocations</b>	
Sociétés anonymes .....	1933
Sociétés communautaires.....	1935
Autres sociétés .....	1935
<b>Divers</b>	
Avis au public.....	1936
<b>Liste des Titulaires de comptes inactifs</b>	
Tunis International Bank .....	1937
BH INVEST .....	1939
STB Finance .....	1941

# GESTION DE SOCIETES

## Homologation de résolutions

### SOCIETES ANONYMES

#### DECISIONS

##### L'Assemblée Générale Ordinaire

##### Société de Transport du Sahel

**Siège social : Avenue Léopold Senghor - Sousse**

**RC : B187451996**

**M.F : 04698QAM000**

En vertu de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société de Transport du Sahel du 11 Juin 2026 enregistré à la recette des finances de Sousse quittance n°M031899 sous le numéro 26702373 et déposé au registre national des entreprises le 23 Juin 2026 relatif à :

Il a été décidé :

- Approbation du retard de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2021.

- Approbation du rapport du conseil d'Administration concernant l'exercice 2021.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2021.

- Affectations du résultat pour l'exercice 2021.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021.

- Nomination des nouveaux administrateurs au conseil d'administration.

- Nomination d'un administrateur représentant les privés pour les années 2026, 2027 et 2028.

2026S00917SANB2

---

**Société Hélicon Capital SA**

**Société anonyme**

**Au capital de 200 000 TND**

**Siège social : 17 rue du Liberia - 1002 Tunis**

**MF : 1161889 E/A/M/000**

**Identifiant unique : 1161889E**

**Numéro d'affiliation CNSS : 342523-16**

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24/4/2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés du guichet unique de l'Agence de Promotion de l'Industrie de l'innovation de Tunis sous le numéro 26501751 quittance n°4129, il a été décidé ce suit :

Augmentation du capital de la société par incorporation des réserves de cent cinquante mille dinars (150.000 DT) par l'émission de trente mille actions nouvelles d'un nominal de 5 dinars chacune et ce afin de le porter à la somme de trois cent cinquante mille dinars (350.000 DT) et par conséquence la modification de l'article 6 des statuts.

Une copie originale du PV a été déposée au registre national des entreprises le 19/6/2026 sous le numéro 202692830 et publié au bulletin officiel du registre le 25/6/2026.

2026402399SANB2

---

#### Assemblée Générale Ordinaire

**Société CENTRALE POUR L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE-TUNISIE S.A**

**SOCIETE ANONYME**

**AU CAPITAL DE 11 100 000 DT**

**SIEGE SOCIAL : 02 Rue Sahab Ibn Abbad Belvédère - 1002 - Tunis**

**IU : 0001296 M**

**CNSS : 43622-69**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2026 enregistré à la recette de Finances Cité Mahrajène, le 23 juin 2026 sous

le N°26703091, Quittance N°M35487, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 25/06/2026, il a été décidé :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;

- Affectation des résultats de l'exercice 2025 et décision de distribution de dividendes ;

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2025 ;

- Quitus aux Administrateurs ;

- Attribution de jetons de présences ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants : BIAT, ASTREE, M.Mohamed Said BENSAID, M.Lotfi REBAI, M.Karim GHARBI, M.Said DRIRA, M. Mohamed Khalil LAKHOUA et Mme. Selima BEN SAID LAKHOUA et ce jusqu'à la tenue de l'assemblée qui approuve les comptes de l'exercice 2028 ;

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, la société «SACOM» jusqu'à la tenue de l'assemblée qui approuve les comptes de l'exercice 2028.

Réunion du Conseil d'Administration :

Suivant procès-verbal du Conseil d'administration du 15/06/2026 enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajène, le 23 juin 2026 sous le N°26703092, Quittance N°M35489, dont un exemplaire a été déposé au Registre national des Entreprises le 25/06/2026, il a été décidé :

- Renouvellement du mandat de Monsieur Said DRIRA en tant que Président Directeur Général, fixation de sa rémunération et ses pouvoirs. Son mandat expire avec la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire qui statue sur l'exercice 2028.

- Renouvellement du mandat de Monsieur Karim GHARBI en tant que Directeur Général Adjoint, fixation de sa rémunération et ses pouvoirs. Son mandat expire avec la tenue de l'assemblée Générale Ordinaire qui statue sur l'exercice 2028.

2026402407SANB2

# FONDS DE COMMERCE

## Ventes de fonds de commerce

### Cession des parts de fonds de commerce

Par acte sous seing privé avec signatures légalisées du 14-16-17-24 Mars 2026 enregistré à la recette des finances de Bou-Salem le 2 Avril 2026 (numéro de quittance M019537 numéro d'enregistrement 26200730), complété par acte sous seing privé avec signatures légalisées du 17-18-20 Avril 2026 enregistré à la recette des finances de Bou-Salem le 21 Avril 2026 (numéro de quittance M023781 numéro d'enregistrement 26900877), Mongia Ben Abd kader Chtourou, Mohamed Karim Lamouchi, Riadh Lamouchi, Hasen Lamouchi, ont cédé à Maher Ben Ahmed Lamouchi la totalité de leurs parts dans le fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels destiné à la vente de prêt à porter et chaussures exploité dans le local sis à la Rue Hédi Nouria Bou-Salem.

Toutes oppositions auront lieu entre les mains de bénéficiaire à l'adresse du fonds de commerce ci-haut indiqué, dans un délai de 20 jours de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 22/5/2026.

2026R02038FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente de fonds de commerce avec argument juste rédigé par Maître DOUHA SAHBENI et Maître CHEDLIA GHARSSALLI Notaire Rue Habib Bourguiba Alia Tunis enregistrée à la Recette ELALIA le 25/03/2026 Quittance N°M013169 sous N° 21/115 page 21/79 livre 20/09. Mr ALI BEN AMOR BEN MOHAMED CHIHI CIN N°05685026 a vendu à Mr GHASEN BEN HASSEN SAIDANE CIN N°11370616 une

totalité du fonds de commerce d'une Buvette sis à la Route EL ALIA 7016 BIZERTE MF 1819650K actuation comprenant tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites dans un délai ne dépassant pas vingt (20) jours à compter de la date de publication au Journal officiel de la République tunisienne et dans les journaux Al-Shorouk et le Quotidien entre les mains de Mr GHASEN SAIDANE A L'AVENUE HABIBI BOURGUIBA ELALIA BIZERTE.

2026R02042FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26/06/2026 enregistré à la recette des finances sakiyet eddeyer Sfax selon reçu N°M052835 enregistrement N°26202285 monsieur haithem ayedi (cin 11020556) a vendu à madame samar ammar (cin. 11016092) la totalité du fonds de commerce "BAMBY SHOP" du local de vente de fruits secs et de produits alimentaires exploité dans le local situé à l'avenue monji slim n°43 sakiyet ezzit Sfax.

Les oppositions seront acceptées dans les 20 jours suivant au bureau de Maître yengui dabbech saoussen avocate au 40 av hédi chaker Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien en date du 30/06/2026.

2026X00963FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente signé le 25 mars et 12 mai 2026, enregistré à la recette des finances Edanden le 12/05/2026, enregistrement n°26201459 quittance n°M038014, Maroua Hlel, titulaire de la C.I.N n°08735493 en date du 30/09/2025 demeurant à rue Oussama Ibn Zayd Ksar Said Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 31 avenue l'indépendance Slimane Kehia Manouba, exploité pour tous commerces.

Les oppositions sur le prix de vente devront intervenir dans les 20 jours suivant cette publication au JORT auprès de l'acheteur société CAYON CLOUD COMMUNICATION, SARL, identifiant unique 1484662 E, sise à Avenue Habib Bourguiba n°221 Ariana 2080 Ariana La Médina.

Cet avis a été publié au journal Al Chourouk en date du 11/06/2026.

2026402397FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

Conformément au contrat enregistré à la recette des finances à Boumhel le 16/04/2026 quittance n°M027342, enregistrement n°26201129, Mr. Oussama Ben Khaled Ben Jilani El-Khaladi a vendu à Mr. Mehdi Ben Mourad Ben Abdel Aziz Chabbouh la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de vente de matériels médicaux et paramédicaux, situé au 7 rue de l'Environnement Boumhel.

Les oppositions seront acceptées au 01 rue Mahfoud Menzel Bouzalfa Nabeul, et au 23 rue Maghreb Arabe, Radés Mélyan Ben Arous, selon le code du commerce.

Cette annonce a été publiée au Quotidien du 3 juillet 2026.

2026402404FCCC2

### Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce par acte sous seing privé en date du 9 juin 2026 et enregistré à la recette des finances d'el Manar le 15 juin 2026 sous le numéro 26201901 par quittance numéro M049908 Mr iheb kouki et achref ghazouani ont vendu à abdallah ghazouani avec tous ses éléments corporels et incorporels à usage tout commerce au local sis à la rue numéro 6782 n°56, Cité ibn khaldoun Tunis.

Les oppositions doivent être adressées à l'adresse des vendeurs iheb kouki et achref ghazouani dans un délai de 20 jours à partir de sa publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 30.06.2026.  
2026402408FCCC2

## **ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS**

### Constitutions

#### **CONSTITUTION DU SYNDIC DE LA RESIDENCE**

##### **"AL BALACHAOUN"**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 14 juin 2026, enregistré à la recette de la Goulette en date du 22 juin 2026 sous le numéro 26705089, quittance N°M068571 et la décision municipale numéro 14/2026 en date du 30 juin 2026.

Il a été constitué le syndic des copropriétaires de la résidence "AL BALACHAOUN", rue Asdrubal, Jardins de Carthage.

Les membres :

- 1- Président : Mr LASSAD LARBECH
  - 2- Trésorier : Mr RIDHA MADOURI
  - 3- La Secrétaire générale : LATIFA JRADEK
  - 4- Trésorier adjoint : Mr MOUHAMED ALI SUISSI
  - 5- Membre : Mr ADEL AYADI.
- 2026R02045APSF1

### Homologation de résolutions

#### **Election d'un nouveau bureau syndical du syndic**

##### **Babel Immeuble EL FOL et AL EKLIL**

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18/04/2026 enregistré à la recette des finances Raoued le 27/04/2026 sous le n°26702034 et la quittance n°M055855 et l'acte complémentaire à ce PV du 02/05/2026 enregistré à la recette des finances de Raoued le

29/05/2026 sous le n°26702665 et quittance n°M068935, il a été élu un nouveau bureau syndical du Syndicat des Copropriétaires de la résidence Babel «Immeuble EL FOL et AL EKLIL» sis à Cité El Ghazela, Ariana. Composé comme suit :

- Président du Syndic : Kamel Naiiri
  - Trésorier : Jawhar Zekri
  - Secrétaire Général : Mounir Kallel.
- 2026402403APSF2

## **ACTES JUDICIAIRES**

### Ventes aux enchères publiques

#### **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

**Cabinet d'Avocats Amor,  
représenté par son gérant, Maître  
Mehdi Amor, Avocat près la Cour  
de cassation, Société à  
Responsabilité Limitée - Société  
professionnelle d'avocats,**

**Matricule fiscal :  
N°1436099/F/A/M/000**

**Dont le siège social est sis au 129,  
Avenue Slaim Ammar, Sahloul 1,  
Sousse**

Poursuivant : Monsieur Abdallah Ben Naceur Ben Zine Zine, agent de société, demeurant Avenue du Grand Maghreb Arabe Souassi, Mahdia, agissant en qualité de créancier saisissant.

Débiteur saisi : Monsieur Salem Ben Mohamed Ben Zine Maatallah, ouvrier, demeurant au 39, Avenue Amira, Monastir, agissant en qualité de débiteur saisi.

Avocat poursuivant : Cabinet d'Avocats Amor, représenté par son gérant, Maître Mehdi Amor, Avocat près la cour de cassation, Société à Responsabilité Limitée - Société professionnelle d'avocats, matricule fiscal n° 1436099/F/A/M/000, dont le siège social est sis au 129, Avenue Slim Ammar, Sahloul 1, Sousse.

Bien immobilier mis en vente : La vente porte sur l'intégralité de bien immobilier objet du titre foncier n°106126 Monastir, dénommé «El Hana».

- Nature du bien : Appartement.
- Destination : Usage d'habitation (logement situé au rez-de-chaussée, sis à la Rue Kairouan, Médina de Monastir, classé en zone UPa selon le plan d'aménagement urbain du Gouvernorat de Monastir).

Limites :

- Au sud : Rue Medeb Zekkar ;
- A l'est : Voie sans issue;
- Au nord : Propriété appartenant à autrui;
- A l'ouest : Rue Kairouan.

- Superficie totale : Soixante-six mètres carrés (66 m²).

- Nombre de parcelles : Une (01), parcelle n° 3A.

- Situation : Monastir, délégation de Monastir, gouvernorat de Monastir.

- Propriétaire : Monsieur Salem Ben Mohamed Ben Zine Maatallah.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à quatre-vingt-cinq mille huit cents dinars (85.800,000 DT), conformément au rapport d'expertise ordonné par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Monastir en vertu de l'ordonnance sur requête n°27743 en date du 17 mars 2026, et établi par les experts Farouk Chibba et Issam Skemma le 10 avril 2026.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi cinq août deux mille vingt six (05/08/2026), à partir de 09h00 et heures suivantes, devant la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir, sise à la Rue Chaâbane El Bahri, 5000 Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble : L'immeuble saisi peut être visité tous les jours de la semaine durant les heures administratives. Pour tout renseignement complémentaire, les intéressés peuvent consulter le cahier des charges auprès du greffe du

Tribunal ou contacter le cabinet de l'avocat chargé des procédures de poursuite.

Conditions de participation aux enchères : Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue de consigner, avant l'audience, au moins le tiers de la mise à prix auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ou de présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Le créancier poursuivant est dispensé de cette consignation, de même que le copropriétaire en cas de vente par l'adjudication d'un bien indivis.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat.

2026S00915VEPA1

---

## **ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES**

### **SUR SAISIE IMMOBILIERE**

#### **CABINET MAITRE AMIR MAHERSI**

##### **Avocat à Sfax**

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 05/08/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Nabeul.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouria Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla 1er étage n°13 - 3000 Sfax.

Partie saisie : fathi ben sghayar ben lahbib sitti titulaire de CIN n°01816019 résident au n°15 rue des nations unies cité elminchiya bni khiyar nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble Laperla mizanine n°4 - 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité des parts indivisibles du débiteurs lui revenant dans la propriété objet de titre foncier n°599109 Nabeul nommé

"propriété abd laziz II" représente 171 parcelles de 342 parcelles. La propriété est un terrain nu destiné pour construction d'une superficie totale de 342 m<sup>2</sup> située à bni khiyar nabeul au bord de l'avenue fadhel ben achour situé à une zone urbaine bien équipé pas loin de la plage et de l'avenue Habib Bourguiba. Les limites de cette propriété : du Sud la propriété d'un tiers de l'est rue fadhel ben achour de l'ouest propriété d'un tiers et du Nord propriété d'un tiers.

Mise à prix : est fixée à cent cinquante trois mille neuf cents dinars (153.900.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Nabeul où est déposé le cahier des charges ou au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par intermédiaire d'un avocat.

2026X00960VEPA1

---

## **Avis aux créanciers**

### **Avis aux créanciers**

#### **Société Verrerie de Naassen - SA**

**MF : 0002824T**

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 22 juin 2026 dans l'affaire n°12/2025 relative au redressement de la société Verrerie de Naassen, il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation du plan du sauvetage établi par l'administrateur judiciaire

2- La nomination de Monsieur Noureddine AYOUB, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n°19 - Tunis Belvédère Tél 98 541481 comme contrôleur d'exécution du plan de

redressement sous contrôle du Juge commissaire Madame Oumaima GHARBI.

2026R02040VEPA2

---

## **FAILLITE**

### **SOCIETE "EQUERRE MODE" SA**

**Siège social : complexe industrielle -Route de Tunis km 3 - Seliana**

**ID : 1184519D**

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Seliana le 16/04/2025 dossier sous le n°23, il a été décidé :

La faillite de la société "EQUERRE MODE" sous le numéro du matricule fiscal ID : 1184519D et la nomination de Md LAILA MRABET en tant juge commissaire et Me ATEF BEN ALI en tant syndic de faillite.

En vertu de la décision judiciaire rendu par le tribunal de première instance de Seliana le 06/05/2026 dossier sous le n°23, il a été décidé : la nomination de Mr Hatem Nasri en tant que syndic de faillite pour continuer les procédure de faillite et ce au lieu de Me ATEF BEN ALI.

- Les créanciers de la société sont invités à déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau de syndic de faillite Mr HATEM NASRI sis à rue ibn el jazzar imm ibn sina 3ème étage bureau n°302 Sousse, dans un délai de 30 jours à compter de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2026S00916VEPA2

---

## **DISTRIBUTION DE DENIERS**

### **MINISTERE DE LA JUSTICE ET droit de l'homme**

**Tribunal de première Instance de Sfax**

**AFFAIRE N° 696**

**En date du 26/06/2026 et dans le cadre n°696**

Monsieur le juge chargé des affaires de distribution auprès du Tribunal de Première Instance de Sfax, a ordonné l'ouverture de la procédure de

distribution de l'argent consigné à la caisse des dépôts consignation faite sous le Numéro M009732 en date du 05/02/2026 d'un montant de 21.204.969 dinars et ce, suite à une ordonnance sur requête déposée par Maître AMEL AYADI, à la requête de son client La Caisse Nationale de Sécurité Sociale et contre son débiteur MOHAMED NEJIB SALLAMI et le reste des créanciers énumérés sur l'ordonnance sur requête de consignation.

Il incombe, conformément à l'article 468 du CPCC, à tout créancier qui désire participer à la distribution du susdit montant consigné, de présenter dans les trente Jours, à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne, ses créances par l'entremise d'un avocat au greffe du Tribunal, sous peine de forclusion.

En conséquence, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, sous peine de forclusion, produire ses titres de créances au greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel, domicile est élu de droit pour le produisant.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et 467 du CPCC.

2026X00962VEPA2

---

### **Clôture des travaux d'administration judiciaire**

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Nabeul du 22/06/2026 dans l'affaire 65 il a été décidé la clôture des travaux d'administration judiciaire de la STE ENTREPOT FRIGORIFRIQUE AGRICOLE DE KORBA ayant un identifiant unique 1205573C.

2026402396VEPA2

## **CONVOICATIONS**

### **Sociétés anonymes**

#### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

##### **COTUGRAIN HORTIMAG S.A**

##### **Société anonyme**

##### **Au capital de 5.000.000 Dinars**

##### **Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine**

##### **Identifiant unique : 0033067 A**

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 31 juillet 2026 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion du groupe COTUGRAIN HORTIMAG relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et établi par le Conseil d'Administration ;

2- Lecture et examen du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

3- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4- Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2026R02039SANB3

---

#### **Convocation**

##### **SOCIETE LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES "A. T. A "**

##### **S.A au capital social : 1.200.000 D.T**

##### **Identifiant unique : 47221/P**

##### **Siège Social : 10, Rue Ibn Khaldoun - 1000 - Tunis**

Messieurs les actionnaires de la société LES ARTISTES TUNISIENS ASSOCIES sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le

28/07/2026 à 10h00 au local CTV les UV4 Bloc 51 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue des assemblées.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes des exercices de 2024 à 2025.

3. Examen et approbation des états financiers des exercices de 2024 à 2025.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration des exercices de 2024 à 2025.

5. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés.

6. Quitus aux administrateurs pour les exercices de 2024 à 2025.

7. Affectation des résultats des exercices de 2024 à 2025.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Questions Diverses.

2026R02043SANB3

---

#### **CONVOCAION A L'AGE**

##### **SOCIETE INDUSTRIELLE DES ARTICLES METALLIQUES "SIAM"**

##### **SA, au capital de 3 450 000 Dinars**

##### **Route de Gabès km 3 Sfax**

##### **IU : 0004092 P**

Messieurs les actionnaires de la Société SIAM sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire prévue pour le jeudi 30 juillet 2026 à partir de 10 h au siège social de la Société situé à la route de Gabès km 3 Sfax derrière l'usine de la société confiserie Triki le moulin, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Extension de l'objet social,

- Questions diverses.

2026X00964SANB3

---

#### **CONVOCAION A L'A.G.O**

##### **SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ENNAJEH**

##### **SOCIETE ANONYME**

##### **AU CAPITAL DE 6725 Dinars**

##### **SIEGE SOCIAL : Jezza Tejerouine 7150 Le Kef**

##### **MF : 0727085K**

Messieurs les adhérents de la COOPERATIVE AGRICOLE ENNAJEH sont convoqués en

Assemblée Générale Ordinaire le 31 juillet 2026 à partir de 10 heures, au siège social de la société, sis à Jezza Tejerouine 7150 Le Kef à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion des exercices 2024 et 2025
2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et 2025
3. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats des exercices 2024 et 2025
6. Désignation des membres du conseil d'administration.
7. Délégation de pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Si le quorum n'est pas atteint une nouvelle assemblée sera tenue à 10h30 le même jour et avec le même ordre de jour.

2026402395SANB3

---

## **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**DU MARDI 28 JUILLET 2026**

**SECA**

**S.A au Capital de 50.000 dinars**

**RNE : 0013766L**

**Rue Abou Hamed El Ghazali - Montplaisir 1073**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE D'ETUDES ET DE CONSEIL EN ASSURANCE «SECA» sont convoqués à l'assemblée générale Ordinaire le mardi 28 juillet 2026 à 10h30 à Tunis Mutuelleville au 112, avenue Jugurtha, et ce pour délibérer sur les ordres du jour suivants :

- 1) Délai de convocation
- 2) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'AGO relative à l'exercice 2025

3) Lecture du rapport général du commissaire aux Comptes relative à l'exercice

4) Lecture du rapport spécial afférent aux opérations visées par les articles 200 et 201

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2025

6) Affectation des résultats

7) Quitus aux administrateurs.

2026402398SANB3

---

## **CONVOCATION**

**MOHAB LOGISTICS.SA**

**Au capital de 3 400 000 DT**

**Siège social : complexe IQ SMART & BUSINESS CENTER, 1er étage A-1**

**03 Avenue Mohamed V - Le Kram 2015 -Tunis**

**IU : 003717 WAM 000**

Messieurs les actionnaires de la société MOHAB LOGISTICS sont priés d'assister à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi le 24 Juillet 2026 à 18H au siège social en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur les états financiers et les états financiers consolidés de l'exercice 2025 ;

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2025 et quitus aux administrateurs ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Affectation des résultats.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social à Le Kram - Tunis.

2026402400SANB3

---

## **CONVOCATION**

**SOCIETE CENTRALE D'EQUIPEMENTS & DE SERVICES (CES).SA**

**S.A. au capital de 318 000 DT**

**Siège social : 4, Avenue Habib Bourguiba - 1001 - Tunis - Marine**

**Identifiant Unique : 044077 B**

Les actionnaires de la société CENTRALE D'EQUIPEMENTS & DE SERVICES (CES) sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège de Toyota à la Marsa le Jeudi 06 Août 2026 à 12H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2025 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC.

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats;

- Renouvellement mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Tous les documents de cette assemblée sont tenus à votre disposition au lieu de l'assemblée.

2026402401SANB3

---

## **CONVOCATION**

**BSB EQUIPEMENTS.SA**

**Au capital de 10 000 000 DT**

**11, Rue Kamel Atatürk Tunis**

**Identifiant Unique : 1211090 A**

Les actionnaires de la société BSB EQUIPEMENTS sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 06 Août 2026 à 11H au siège de Toyota à la Marsa en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2025 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et de la gestion de l'exercice 2025 ;

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC ;

- Quitus aux administrateurs;
- Affectation des résultats;
- Renouvellement mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Tous les documents de ces assemblées sont tenus à votre disposition au lieu de l'assemblée.

2026402402SANB3

---

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**ICAR S.A**

**Société anonyme**

**Au capital de 65 800 000 Dinars**

**Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Charguia - 2035 Tunis**

**MF : 1092458 Y**

Messieurs les actionnaires de la Société ICAR S.A, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 16/07/2026, à 14h00, au siège social de la société sis à la rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia I, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 29/06/2026 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire
- Lecture Et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et les opérations relatives à l'exercice 2025
- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2025.
- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles 200, 202 et 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025
- Quitus aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2025
- Nomination d'un nouvel administrateur et réduction du nombre du siège d'Administrateur

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publication.

2026402405SANB3

---

### **CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**«ITALCAR S.A»**

**Capital Social : 3 000 000 Dinars**

**Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035**

**Tunis Carthage**

**MF : 0937892 D**

Messieurs les actionnaires de la Société «ITALCAR S.A», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Jeudi 16 Juillet 2026, à 10h00, au siège de la Société sis Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, et dont la convocation a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 23/06/2026 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au titre de l'exercice 2025.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.
- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2025.
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles 200, 202 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2025.
- Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2025.
- Renouvellement de mandats d'administrateurs.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publication.

2026402406SANB3

## **Sociétés communautaires**

### **Convocation à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**De la Société Communautaire Locale «Oudhna Services»**

Le Conseil d'administration de la société invite Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'exercice comptable 2025, afin de prendre connaissance du rapport de l'expert comptable et de procéder à l'approbation du rapport financier et moral.

L'assemblée se tiendra le dimanche 19 juillet 2026, dans la salle des réunions de la Municipalité de Khlédia, à partir de 10h00.

2026R02037SODB3

---

## **Autres sociétés**

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire électorale**

**Le jeudi 16 juillet 2026**

**Société Mutuelle de Base «EN-NASR» Téboulba**

**Mat. Fiscal : 002711W/M/000**

**MAT.CNSS : 25254-34**

Le président de la société mutuelle de base «Ennasr» à Téboulba informe les adhérents de la société que l'assemblée ordinaire électorale a été reporté le jeudi 16 juillet 2026 à 8.30 heures du matin au centre de formation professionnelle au port de Téboulba, pour délibérer sur le même ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports moral et financier pour l'année 2025
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'année 2025
- Discussion des rapports
- Délibération sur les rapports
- Libération des gestionnaires
- La révision de la liste des adhérents

- Acceptation des nouveaux adhérents
- Renouvellement du commissaire aux comptes pour les années 2027, 2028 et 2029
- Renouvellement d'un tiers du conseil d'administration.

Observation :

Les adhérents peuvent prendre connaissance au siège de la société mutuelle des procès-verbaux des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes.

En cas d'absence, l'adhérent peut donner une procuration pour le représenter dans l'assemblée

générale à un autre adhérent au sein de la société mutuelle ou un de ses proches.

2026S00914SODB3

---

## ***DIVERS***

### **Avis au public**

#### **Perte d'un titre de propriété**

Khadija Bent Boubaker Chabchoubi avise le public qu'elle possède la totalité d'une parcelle N°26 de surface 307 m<sup>2</sup> et la totalité d'une parcelle

N°27 de surface 307 m<sup>2</sup> et la totalité d'une parcelle N°30 de surface 303 m<sup>2</sup> tous sis à la route de Gabès km8.5 ain fallet Sfax suivant un contrat de vente daté le 3 février 2018 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Turki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'elle désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi N°14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2026X00961DIVD2

## إعلان

طبقاً لأحكام الفصول 43 الي 48 من قانون المالية لسنة 2025 ينشر بنك تونس العالمي بنك غير مقيم ذا المعرف الجبائي قائمة أصحاب الحسابات التي لم تسجل أي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمس عشر سنة أو أكثر المنقضية و كذلك أرصدة الحسابات المغلقة و غير المطالب بها لمدة خمس سنوات أو أكثر المنقضية.  
في صورة عدم المطالبة بالمبالغ أو إجراء أي عملية مالية على الحسابات قبل 31 ديسمبر 2026 فإنه سيتم تحويل الأرصدة الى الخزينة العامة للجمهورية التونسية طبقاً للفصول المذكورة أعلاه.

En application des articles 43 à 48 de la loi de finance de 2025, la Tunis International Bank publie la liste des personnes titulaires de comptes inactifs pour lesquels aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistrée depuis quinze ans ainsi que des comptes créditeurs clôturés et non réclamés depuis cinq ans et plus.  
A défaut de réclamation ou de mouvement sur les comptes avant le 31 Décembre 2026 les soldes seront transférés à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne et ce conformément aux articles sus-indiqués.

SALEM L.AMAMI ABUAJILA	AUDAX INTERNATIONAL TRADE AND NEGOCE
HADJ ABDERRAHMANE MORSLI	DANIEL RAUL VIGNATTI
ANWAR MOHAMED ALI SALIM SHOBAR	STE AVIA SUPPLY SERVICES SARL
ELDI CONFECTION	SOCIETE LUSSO OVERSEAS LTD .
BENOIT FRANCK	FERGUSON VALERIE LOIS
SOCIETE EKARUS CONSEILS SUARL(	BARTHELET GILLES
GAGLIARDINI FABIO .	STE TP5 SUAL
ALEKSANDR KUVSHINOV	TONIOLO GRAZIANO
SOCIETE GLOBAL LEVEREGG	RNNA SERVICES SUARL .
MARIO CASERO	SOCIETE COSPAREX INTERNATIONAL
BONACORSI GIANFRANCO .	SOCIETE SMAG SARL SMAG
AMIR IKAB ZOGIB	SOCIETE TUNISIENNE DE SAISIE(S
MEFTAH GADMOUR	H.EX MR.YAPO ATCHAPO THOMAS
LAURA MURRAY HANINI	SOCIETE AT CONSEIL
SOCIETE FASTER SERVICE SARL .	AAL AUTOMOTIVE
POWER TUNISIE SUARL	FATHI ALI KHALIFA GMAIL
ABITBOL EDMOND	ADEL TAHER KALLAT .

DIETIKER MARGARETHA .	SLOBODAN PETKOVIC
FLORIAN CHRISTOPH GONSER	BERNARDI GIANCARLO
SFACENE NOUR-EDDINE	S.E.T
SOCIETE C2ETN	GHAZANFAR VAHID
MOUSTAFA MUKTAR HAMZA	CRISTIANO UMBERTO .
ABDELAZIZ AFFOU	STE A.KACEMI CONSULTING SUARL
BLUE MOUNTAINS PARTNERS SARL .	ELHAM BASHIR A. RAMADAN
SOCIETE MAILLE CLUB NEGOCE SA	CAMUS ATTOUN
MANSUR A.A EL FAZA	JALAL MOHAMED ELGIBLAWI
PAOLO PAOLONI	BEST LINK CALL CENTER BEST LINK CALL CENTER
MARTELLI TUNISIA SARL	TALEB NAZEH HUSSEIN
SOCIETE WORK MADE SUARL .	MONIA NASRALLAH
SOCIETE ENGINEERING LTD SARL	MANSUR A.A EL FAZA
HORIZON FOR DEVELOPMENT CONSULTS AND SERVICES(HDCS)SCC	ABDUNASSER H. EMMAM
SOCIETE TEX CONSULTING SUARL	FAOUZI HADDAD
STE DAOUDI AND KASMI INT'L BUSINESS AND DEVELOPMENT	JALAL MOHAMED ELGIBLAWI
GUILLET MARCEL	STE ROYALTEX
SOCIETE MOOD DESIGN SUARL .	NEZAR NAGIB ALI HALAB
BELAID ABDELHAMID	DANILO MARTINETTI
SOCIETE TIGOS SARL	SALAHEDDIN IBRAHIM ABU SOBAA
SOUICI MEHDI	GIRAULT ANTOINE

2

2026R02041BCFA5

**BH للإستثمار-وسيط بالبورصة خ أ**  
**السجل الوطني للمؤسسات: T0539561**  
**المقر الاجتماعي ز المركز العمراني الشمالي**

عملا بأحكام المادتين 43 و 44 من قانون المالية لسنة 2025  
تتشر BH للإستثمار القائمة التالية لحرفائها الذين تم تحديدهم كغير نشطين منذ أكثر من 15 سنة.  
ندعو كل شخص معني إلى إعادة تفعيل حسابه قبل تاريخ 31 ديسمبر 2026.  
وبانتضاء هذا الأجل، يسقط حق التراجع، ويتم تحويل رصيد الحساب المعني بصفة آلية إلى الخزينة.

Conformément aux articles 43 et 44 de la loi de finances 2025, BH INVEST publie ci-dessous la liste de ses clients identifiés comme inactifs depuis plus de 15 ans. Nous invitons toute personne concernée à réactiver son compte avant le 31 décembre 2026.

Passé ce délai, de recours sera éteint et le solde du compte concerné sera automatiquement transféré au trésor public conformément aux dispositions légales en vigueur.

HABIBA JRAD CHAIEB Sadok* A.MHAMDI LAHBIB NEJMEDDINE Rekik Habib* AMMAR EMNA** AMMAR_MED** KHOFFI Najoua AMMAR* MED FAWZI MAMMOU MATOUSSI ROUISSI Med BEN hamouda** SAAFI FARAH ROKBI INSAF JENHANI OLFA Kaies OUERTATANI YOUSFI NAIM YOUSFI IKRAM CHEBIL_KAWTHER* CHERIF_FATTOUMA* CHERIF_GHAZI* EL EUCH ALEDDINE FADHILA KHCHAREM POLY-MOUSSE* KAROUI MONTASSAR Leila KHALSI Nefissa KHALSI KAROUI HOUSSEMEDDINE CHERIF BADEREDDINE* CHELLY_ESSIA** BOUSHABA AHLEM BOUSHABA MOHAMED BECHIR TOUMI SALEM KAANICHE Taoufik* BEN ZINA MOHAMED NEJIB MHIRI Dorra* KAROUI HEND achour miled BOUJARRA ALIA KANTAOUI MOHAMED	Meriem B.RJAB BEL HADJ HAMMOUDA SRAIRI FETHI TEBOULBI NAKTEL STE SOUTH MED HOLIDAYS Souad GHARBI Adel CHARGUI REKIK AMEL BEN NASR FAOUZIA YACOUBI Saida** MED ALI BACCOUCHE SEGHAIER NAJLA JRAD MOHAMED TAHER Taieb.ELLOUZE Nejib MAKHLOUF Boussetta RIADH** SASSI Abdelhamid BEN MAHJOUB** TRIMECH CHOKRI SOUISSI AHMED SOUISSI NOHA JAOUA ANIS BEN AMOR FATMA KOLSI MEJED TARHOUNI SALEM Chebil Fares* CHERIF_TAREK* Ayari Slim** JELLOULI Marouen** RIVES PRODUCTIONS BEN HADJ YAHIA MONCEF** BEN TAHAR Mohamed* STE DE PROMOTION DU SUD* HAMDA JRAD MEHRZI Mustapha* KHLASS Mourad ben abdelaziz** MEDDEB Youssef* HENIA Karim* CHAFFAI MAHMOUD	IFAOUI ABDELAZIZ RIAHI CHRIFA YOUSFI MONEM KALIS BERNARD CHERIF_BACCAR* sté NERIMA DEVELOPPEMENT BEN YAICH Nachida** BOUARS TAWFIK BACCAR MALIKA** ABDELHEDI samia EL JED BEYA FEKIH SAMIR KHARRAT RIADH KHARRAT YOUSSEF EL MABROUK NADIA SOFI ANNABI_ABDELAALI BELHADJ HASSEN Anissa* OUNI MONGI ZITOUNI BECHIR AYADI_RACHID** HAMDİ KAMEL BAGHDADI FAKHREDDINE** Abdennebi mustapha** ABID MAKRAM KAANICHE Walid** EL MABROUK KARIM PIERRE HEMILA ZEINEB JELLOULI Zied** ESSAIDAOUI Zakaria* CHAARI NEE BORJI Med ZOUAOUI HAMED ABDELLATIF Fatma SMAALI Fatma HAMZA MERRIRI_HEDI** Jemaa Ali JAWADI AROUSSIA BT ABDERHMEN CHEJOUANE HEDI
--	---	--

<p>CHEDLY HABIB Ben Nasr Sonia* EL JED MEHDI NAIMI FERID DAOUES MAKRAM . AFLOUK TAREK ALLANI FEHMI** KHADRAOUI Menana* Chebil Habiba* TIZAOUI FTIMA GMIZA Sadok* M.F. DIMASSI DABBABI Hedi* Bouraoui Ridha** KAROUI BADREDDINE HERITIERS BEN YOUSSEF CHHAYDER Nabiha* FLISS MOUFIDA A.BLIBECH BEN OTHMEN TAREK NAGATI Abdessalem B.ALI** BLILI Kacem* BOUJNEH ADNENE Amine HAMZA BEL HADJ HICHEM* KHAMLA SLIM** BEN YAICHE ZOUBAIER ROKBI MAHMOUD BHIRI LEILA Ghariani Sabah* DAOUES FETHI TIZAOUI MONGUI LAHMAR BRAHIM BOUCHAALA EMNA Chbil Hamdi* AOUIDIDI SLIM Ayari rim** GHARBI Lotfi* MESSAOUDI HOUSSEM EL ASLI NABIL SOCIETE Yafa MOULA HATEM BEZDAH MONCEF JEBALI FAHMI BAROUNI MAHMOUD B AYED ZAGUDOUD HEDI SNOUSSI NAJLA BT MED MIGHRI ZINE BEN CHEIKH AMOR SOUAD FARHAT KAIS B FERJANI DHIEB TAOUFIK CHAHED MOHAMED NOUREDDINE</p>	<p>MHIDI NABIL YAHYAOUI Mekki** SEGHAIER NIHEL MAKNI Hasna* ELLOUZE Néjiba née AMMAR* CHARFI Med Fadhel* KHARRAT EMNA Molka Larif ARBI MONCEF** GARBOUJ Khaled* GHORBEL HELA BOUCHAALA ZOUHAIR STCD LAARIBI MED MOKHTAR BOUZOUITA LEILA BOURAOUI EP TOUMI AICHA STE SERVICOM ATIA HILI NAIMA BOUJBAL SAID ELTIFI MOUNIR KHOUJA NADIA SAMANDI SKANDER TRABELSI AMANI FARAH HENDAOUI MONEOM MAM DISTRIBUTION DOGGAZ SAMI BEN ZINA MED ZIDI SAMIR EL HAKIM SARRA SERVITRA MALEK CHTA FAHIMA PELLIGRIN ANNIE BOUAFIF ICHRAK GARBOUJ JAMEL BRAHIM MOHAMED GHAMMAM MOHSEN HMIDA TAREK ORIENTAL TAPIS MANSOUR ZOUHAIER 3 F IMMOBILIERE HAYET BOUJELBEN JERAH EP BCHIR KMAR MABROUK JALEL B AHMED TRABELSI EP LOUATI BACHIRA BOULAABA MOHAMED BENHASSINE OTHMAN BEN EL HAJ KHALIFA SADOK GHARSA ABDERAZAK BEN TAEIB MARZOUGUI NABIL ALLOUCHE SOFIEN LASSOUED SANA GHNIA SALEM B MHAMED  JAWADI AROUSSIA BT ABDERHMEN</p>	<p>ATROUS LAMIA TLILI Lotfi* ABDELHAFIDH_BECHIR** RJEB AMOR MAKHLOUF RIDHA B.MED* MEFTAH OTHMAN HEDHILI MOHAMED BEL HADJ HASSEN SOUISSI AIMEN LETAIEF SAMIA SAID NABIL BOURAOUI NESRINE BOUCHAALA MOHAMED AMINE HADDAD SALEM MEZIOU MAHMOUD JERIDI NAOUEL FEKI NEE CHAKROUN HAMIDA C O M E T DRISS SLIM STE NIMR TARCHOUN MED AMINE Abderraouf B AHMED Mahmoud CHARGUI BEN CHEIK ALA CHARFEDDINE Rawda Salma* MILED MONGUI BALTAGI LEILA BEN MLOUKA ESSIA SGHAIER SANA RAZEG Hédia* EL EUCH RADHIA BEN ACHMA TOURKIA GALLALI Habib BEN MHENNI* HASNAOUI Mohamed BEN ALI* ZITOUNI ABDELWAHED ALLAGUI MEHER KHALFALLAH MED ALI CARTHAGE GRAINS AKEF JAMILA AMARA Wafa BEN SALEM FERIDA MANSOURI ABBASSI SACEM INDUSTRIES ALLOUCHE SOFIEN LASSOUED SANA GHNIA SALEM B MHAMED ZOUARI NEJIBA LATROUS NEE ZAOUALI SAADIA GUIZANI MOHAMED EL HEDI ZOUARI NEJIBA LATROUS NEE ZAOUALI SAADIA GUIZANI MOHAMED EL HEDI</p>
---	--	---

Conformément aux dispositions de l'article 43 et suivant de la Loi de Finances pour l'année 2025, la STB Finance publie ci-dessous la liste de ses clients identifiés comme inactifs pendant la période indiquée au dit article. Toute personne mentionnée dans cette liste ou son (ses) ayant(s) droit devra(ont) prendre attache des services de la STB Finance dans les délais réglementaires pour procéder à la réactivation de son(ses) compte(s). Passé les délais réglementaires, les soldes créditeurs des comptes concernés seront virés au compte de la Trésorerie Générale de la République Tunisienne au plus tard le 15 Février 2027, et ce conformément à l'article mentionné ci-dessus.

تطمع المالية للشركة التونسية للبنك أنه وتطبيقا لمقتضيات الفصل 43 وما يليه من قانون المالية لسنة 2025 فأنها تنشر صحبة هذا قائمة حرفانها الذين تم تحديدهم على انهم غير نشطين مدة الفترة المذكورة بالفصل اعلاه.

وعلى كل شخص مذكور بهذه القائمة أن يتصل بمصالح س.ت.ب فينانس في الاجال القانونية لتنشيط حسابه.

وبانقضاء الاجال القانونية، سيقوم البنك بتحويل رصيده هذه الحسابات إلى الخزينة العامة للبلاد التونسية في أجل أقصاه 15 فيفري 2027 وذلك وفقا لمقتضيات الفصل المذكور أعلاه.

ABDAOUI ILHEM	DHAHBI FETHI	KHEDHRI ILHEM
ABDELMOULA KAOUTHER	DHAHBI FETHI PC MONCEF	KHESSAIRI HABIB
ABDENNABI SAIDA NEE HENIA	DHAOUADHI TAOUFIK	KHLIF RAMZI
ALIOUI AMEUR	DHOUIBI SALOUA	KHROUF NAIMA
ALOULO SLIM	DHRIF KAMEL	KILANI FATMA
AMMARI KHALED	DJEMAL AMIN	KORT NIDHAL
ANTAR MOAHAMED	DOUIK RAOUDHA	KRAIEM SIHEM PC ISRA BT RCHID
AYADI TAHAR	EL AJMI SLAHEDDINE	LAARIBI NASSIRA
AYARI ABDELAZIZ	EL CADHI FERID P/C HITERS ABDELHAMID	LABIDI NEE AHMEDIA FATMA
AYARI HALIMA	EL MAY MOURAD	LABIDI TAIEB
AYED NOUREDDINE	ENNEIFER NEE DAOUUD NEBIHA	LARAYEK MALIKA
BADRI BELGACEM	ETS JOSEPH GUEZ	LOUKIL RADHIA
BAJAQOU NOUREDDINE	EZZINE SALHA	M BEN YOUSSEF LOULL BEYA
BARKAOUI BASMA	FAIZ SOFIANE	M EL MZOUGHU YATHREB
BATTIKH YOUSSEF	GHACHEM WALID BECHIR	MABROUK MED ALI MABROUK MED ALI
BDOUI AZOUZ BEN MOHAMED	GHAMOURI FATMA	MAGRAOUI MOURAD
BEJAOUI AKRAM	GHEDIRA HABIB	MAHDI TAJADDEN
BELKHIRIA NAJEH	GHODHBANE OUJDANE	MAHJOUR WASFI
BEN ARFI MONCEF	GZIH MOHAMED	MAJOUR ALI
BEN BRAHIM INES	HACHAICHI MOHAMED FAYCAL	MARMOURI HEDIA
BEN BRAHIM WAHID	HACHICHA NEE YAICHE HELA	MARZOUKI ZOHRA
BEN DAOUUD TALEL	HAJJAJI NEE RIAHI LEILA	MATHLOUTHI MUSTAPHA
BEN DHIFALLAH MOHAMED	HAJRI ZIED	MAZZOCONI DAVID
BEN HAMIDA HALIMA .	HAMDANI WADII	MEAOUA NEDRA
BEN HELLAL FETHI	HAMDANI WAEL	MEDALLEL IMED
BEN JABALLAH RAJA	HAMMAMI SALMA	MESSAI ABDELAZIZ
BEN KAHLA SALIM	HAMZA ALI	MEZGHANI MHAMED
BEN MANSOUR BECHIR	HANACHI NEE MESTIRI SAIDA	MICO SICAF
BEN MILED CHAMSEDDINE	HAOUNI MOHAMED	MIDASSI FAYCAL
BEN MILED JIHANE	HAPPY DAYS HOTEL	MIMOUNA MOULDI
BEN MILED MARIAM	HARZALLAH NOUREDDINE	MIMOUNI SALAH
BEN RHOUMA ABDELWAHEB	HECHMI ALYA	MKADEM MONCEF
BEN SAID BECHIR	HEDDA RAJA	NAGUES DALENDIA
BEN SALAH KHEMIRI SGHAIER ZEINOUBA	HEDHLI RAMI	OUENNICHE IMENE
BEN SAYARI HASEN	HELALI NEJLA	OUIHIBI MOUNIRA
BEN TANFOUS NEE MONIER ANNE MARIE	HERITIERS FEU DOUGUI SALAH (Mehrez & Med Karim)	REHAIEM JALEL REHAIEM JALEL
BEN YOUSSEF AZIZ	HIDOURI NAJEH	RHOUMA FAYCAL
BEN YOUSSEF ELYES	HINGANT BERNDIAETTE	SAADA NEE BRAMI ESTHER
BEN YOUSSEF MAHMOUD BEN YOUSSEF MAHMOUD	IMEKRAZ SALIHA	SAADI RAFIKA
BOUAZIZI MEFTAH	JALLOULI INES B ABDELWAHEB	SALAH BESMA
BOUBAKER JANNET	JAOUANI NEJMEDDINE	SAMOUD SAMIH
BOUGHDIRI EZZEDDINE	JAOUANI NEJMEDDINE	SELLAMI MOHAMED
BOUMAIZA EMNA	JEBNOUN MD RIDHA PC BOUAOUAJA AMNA	SELMIA ALJIA

BRAHIM MONGIA	JEBNOUN MD RIDHA PC HABIBA NEE BOUAOUAJA	SNOUSSI SALOUA
BRAMI ESTER MICHELLE	JEGHAM LAMIA	SOMASEF
BRAMI FREDERIC	JEL CHEDLIA	SOTUPREC
BSAIES RAFIA	JELLOULI ABDELWAHEB	SOUFI MOHAMED HEDI
CHAIEB ZIED	JELLOULI EMNA	SOUISSI SIHEM
CHAKER ANOUAR	JELLOULI MOHAMED AMINE	STE D'ETUDES DE DEVELOPPEMENT DE SOUSSE
CHEIKH FAYCAL	JELLOULI SALOUWA	STE TECHNIQUE APPLICATION
CHEKIR SONIA	JERBI FATMA	TIZAOUI INES
CHELLY CHEIMA	KAABI JAMILA	TLAIS SARWAT
CHERIF GHAZI	KALLEL ABDELFATTAH	TRABELSI CHEDLIA
CHERIF GHAZOUA	KALLEL RIADH	TRIKI NEE KRICHANE FAIZA
DAGDAGUI MEHDI	KANOUN NAJOUA	VEUVE CHAABANI NEE MALKIA FATIMA
DAKHLI EP SALMI SAIDA	KARRAS SAMEH RAOUF FOUED	ZAIDI FETHI
DENDEN HASSEN BEN KHELIFA	KHALFALLAH ALI	ZAIER LATIFA
DERBAL SOUAD	KHCHERIF MABROUK	ZINE EL ABIDINE MOHAMED

2026R02046BCFA5